

# SOLIDAIRES FONCTIONS PUBLIQUES

Le journal de tous les personnels des fonctions Publiques

## **FAUT-IL EN RIRE OU EN PLEURER ?...MAIS NON RIEN DE CELA... IL FAUT SE RÉVEILLER ET SE BATTRE !**

*Les personnels des Fonctions Publiques coûtent trop cher et les dépenses publiques grèvent le budget de l'Etat. Nous, les fonctionnaires sommes donc responsables de la faillite de la France.*

*Pourtant les têtes, dites pensantes de l'Etat, reconnaissent que nous sommes presque tous « remarquables », et que leurs intentions ne sont pas de diviser les citoyens français en nous opposant, nous agents du secteur public, aux travailleurs du secteur privé.*

*Nous fonctionnaires, nous savons bien que le gouvernement a réalisé 400 millions d'euros d'économies en supprimant des emplois dans la fonction publique, que le coût des cadeaux fiscaux s'élève à 13 milliards d'euros et que les effets de la loi TEPA se traduiront par une dépense supplémentaire de 10 à 14 milliards d'euros.*

*Certes, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il est bien prévu que le ministre annonce des mesures ciblées lors d'un entretien avec les organisations syndicales. Mais attention, il ne s'agit pas d'appeler cette réunion « une séance de négociations » car négociation, il n'y aura pas ! Pour une fois, nous sommes d'accord sur les termes à employer...*

*Rattrapage du pouvoir d'achat, rien ! Négociation salariale : rien et encore rien !*

*Heureusement que pour nous consoler, les ministres nous ont concocté quatre cycles de conférences destinées encore une fois à donner au grand public « l'illusion » que le gouvernement de F. Fillon réussit, lui, à dialoguer avec les syndicats.*

*Le problème, c'est que Solidaires participe à ces cycles de travail et qu'elle entend bien pouvoir, porter vos revendications et les discuter « point par point » mais aussi informer tous les agents que, si le papier cadeau est joli, le paquet est vide !*

*Le vrai cadeau, l'empoisonné, ce sera bien la RGPP. Sigle barbare de la « Révision générale des politiques publiques » qui est l'arme absolue*

**NUMÉRO 6**  
**OCTOBRE-NOVEMBRE 2007**

### **VIVRE "CONFORTABLEMENT" AU SMIC :**



*pour mener à bien, en cinq ans, le rêve du « petit Nicolas » (bien sûr nous parlons de celui de « bonne nuit les petits » !) : détruire le statut, casser les services publics, libéraliser les services qui soi-disant ne fonctionnent plus et donc les ouvrir à la concurrence qui va tout arranger.*

*Malheureusement, toujours pour le petit Nicolas, les effets du marchand de sable qui avait endormi presque toute une population avec son coup de massue (dit du 6 mai) ou par ses coups médiatiques sont en train de s'estomper. L'attaque au marteau piqueur des derniers acquis collectifs (retraites, sécurité sociales, services publics..) est en train de réveiller tout le monde.*

*Le 18, nous avons sursauté et en novembre nous allons tous être debout, à revendiquer, protester et manifester dans la rue, dans l'unité et la solidarité.*

## **SOMMAIRE:**

**Page 2:** Késaco le CSFPE ?

**Page 3 :** La commission des recours. Vos représentants

**Page 4 :** RGPP : arme de destruction massive de la sphère publique. Conférences sociales: sous le vernis ça craque

**Page 5:** Notation, un breuvage de + en + amer.

**Page 6:** l'ONF et ses missions de service public.

**Page 7:** Fusion DGI/DGCP! Et les agents dans tout ça. Ouverture de la cité Nationale de l'histoire de l'immigration

**Page 8:** Appel au 20 novembre

# KESAKO LE C.S.F.P.E?

**Solidaires est représentative depuis mars dernier dans la Fonction Publique de l'État : notre union a gagné un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État. Mais c'est quoi ?**

Le CSFPE est l'instance consultative du ministère de la FP d'État où siègent les représentants de l'administration à parité avec les représentants des organisations syndicales représentatives dans la FPE. Il délibère sur toute question de caractère général intéressant les agents civils de l'État ou de la fonction publique de l'État.

Il est composé de trente-huit membres titulaires nommés par décret, dont dix-neuf sur proposition des organisations syndicales de fonctionnaires de l'État les plus représentatives, et dix-neuf choisis en qualité de représentant de l'administration. Trente-huit membres suppléants sont nommés sur proposition des organisations syndicales et trente-huit autres en qualité de représentant de l'administration.

Les sièges attribués aux organisations syndicales sont répartis entre elles compte tenu du nombre de voix qu'elles ont obtenu aux élections organisées pour les commissions administratives paritaires. Les sièges d'élus des personnels y sont nominatifs. Chaque titulaire est flanqué d'un ou deux suppléants selon l'instance concernée.

Le CSFPE siège soit en assemblée plénière, soit en sections, soit en formations spéciales pour l'examen des projets de décrets.

En effet, cette instance est déclinée en commission et groupe de travail composées d'un nombre égal de représentants des organisations syndicales et de représentants de l'administration, hormis les « sections ». Chaque organisation syndicale représentative est amenée à siéger dans chacune des commissions ou GT.

La section administrative comprend les membres du conseil représentants de l'administration. Elle est présidée par un membre du Conseil d'État ou, à défaut, par le directeur général de

l'administration et de la fonction publique de l'État.

La section syndicale comprend les membres désignés sur proposition des organisations syndicales. Elle est présidée par le magistrat de la Cour des comptes (pourquoi lui ?) et, en l'absence de celui-ci, par le directeur général de l'administration et de la fonction publique de l'État.

La section administrative et la section syndicale sont obligatoirement consultées sur les projets de loi et sur les projets de décret relatifs à la situation de l'ensemble des agents civils de l'État, dès lors que ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du conseil. En section syndicale, il n'y a pas de débats mais les observations des uns et des autres sont recueillies.

**AUGMENTER VOTRE POUVOIR D'ACHAT GRÂCE À JACQUES ATTAU**



La formation spéciale du conseil dite commission des statuts examine les projets de décret apportant des modifications statutaires communes à plusieurs corps de fonctionnaires, ou concernant les corps interministériels, dès lors que ces projets ne relèvent pas de la compétence d'un seul comité technique paritaire ministériel ou d'un seul comité technique paritaire central d'un établissement public.

De même, la commission de recours examine les recours contre les décisions de sanction prises à l'encontre d'un fonctionnaire. L'agent requérant est convoqué et peut être assisté du défenseur de son choix. La commis-

sion émet un avis de rejet de la requête ou une recommandation motivée.

La commission de la formation professionnelle et de la promotion sociale traite des questions relatives à la formation professionnelle des agents initiale et continue.

La commission centrale de l'hygiène et de la sécurité est chargée d'examiner les problèmes relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique de l'État et de proposer des actions communes à l'ensemble des administrations en matière d'hygiène et de sécurité.

Après ces commissions permanentes, il existe des commissions temporaires telles que l'Observatoire de l'Emploi public qui s'intéresse à la gestion prévisionnelle de l'emploi. Il est chargé d'assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'emploi dans les services de l'État, des collectivités territoriales et des structures hospitalières. Il publie un rapport statistique annuel.

Les autres questions soumises au CSFPE sont, sur décision du président du Conseil supérieur, soit inscrites directement à l'ordre du jour d'assemblée plénière, soit renvoyées pour étude à l'une des formations spécialisées du conseil. L'affaire est portée, une fois cette étude terminée, devant l'assemblée plénière dont les délibérations ne sont valables que si les deux tiers des membres sont présents lors de l'ouverture de la réunion.

Enfin, la représentativité au CSFPE entraîne celle au Comité interministériel d'action sociale (CIAS) qui détermine les prestations d'action sociale extralégales et facultatives, communes à l'ensemble des administrations d'État. Le comité participe, pour partie, au financement de certains équipements sociaux, comme les restaurants inter administratifs.

Elle donne aussi accès à un siège au conseil d'administration de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) et aux comités national et locaux assurant la gestion du fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHPF).

# La commission des recours

La commission des recours examine chaque mois des dossiers de personnels titulaires de la Fonction publique sanctionnés par l'administration après avis des commissions paritaires réunies en formation disciplinaire.

Les conditions de recevabilité des recours sont d'une part les délais légaux de recours indiqués dans le texte joint à l'arrêté de sanction et la non unanimité de la décision du conseil de discipline. Ces deux conditions remplies, les agents peuvent faire parvenir leur observations au conseil et de même pour leur administration.

## Qui présente des recours ?

Théoriquement, tous les agents sanctionnés. Pratiquement, certaines administrations sont des « pourvoyeuses » plus importantes que d'autres. Au hit-parade des recours (donc des sanctions) La Poste, suivie de près par les ministères de l'intérieur et l'Éducation nationale. Les autres administrations ne participent que de manière anecdotique. Sans entrer dans une analyse complète, on peut également remarquer que les recours déposés par les agents de La Poste le sont pour des sanctions moins lourdes que celles des autres administrations. En effet, les recours des agents du ministère de l'intérieur et de l'éducation

sont pour sanctions lourdes : révocation, mise à la retraite anticipée.

A La Poste, les sanctions sont plus légères mais bien plus fréquentes et fortement pénalisantes compte tenu des niveaux de salaire de ces agents.

## De quelle nature sont les avis rendus par la commission ?

Si en conseil de discipline, l'administration fait toujours bloc au moment de la décision, en commission des recours, la discussion est véritablement ouverte, et la position du rapporteur est indépendante de celle qui s'exprimera dans le vote qui intervient après la discussion. Il arrive même parfois que le représentant de l'administration concernée, ne suive pas l'avis de sa propre administration ! C'est donc plutôt satisfaisant et donne le sentiment de siéger dans une structure de « justice » au véritable sens du mot ! Les propositions faites par la commission sont pour 70% des cas inférieures aux sanctions infligées.

## Qu'en est-il des suites des avis donnés par la commission ?

Le bilan positif dressé de cette commission trouve ici ses limites ! En fait, moins de 30% des avis de la commission sont suivis d'effets. Certaines administrations sont plus ouvertes que d'autres à la révision liée à l'avis de

la commission. On peut noter que les décisions unanimes de la commission sont souvent mieux prises en compte que les autres.

La commission des recours est chargée de donner un avis sur la sanction infligée à l'agent.

Elle n'a aucun pouvoir décisionnel !

Il faut ajouter que le travail de la commission est bien suivi, et bien préparé, des statistiques régulières nous sont transmises. Elles portent sur le nombre de dossiers traités, les suites données par les administrations respectives aux avis transmis.

Pour conclure, Solidaires essaie de porter ses valeurs autant que cela est possible dans cette institution. Cela signifie, prendre en compte les votes de nos élus des personnels dans les conseils de discipline quand il y en a, et soutenir les agents quand les sanctions sont liées aux risques inhérents à l'exercice de leur fonction. Dans ces cas-là, il y a souvent convergence des points de vue entre les organisations syndicales représentées, même si parfois quelques « couacs » peuvent apparaître ! Néanmoins, le plus souvent, les représentants syndicaux tentent toujours de s'opposer à toute sanction définitive telle que la révocation.

## Vos représentants Solidaires...

Instances	Titulaires	Suppléants
CSFPE	J -Michel NATHANSON (secrétariat solidaires)	Thi-Trinh LESCURE (Snui) Dorine PASQUALINI (Snupfen)
Section syndicale	J -Michel NATHANSON (secrétariat solidaires)	Thi-Trinh LESCURE (Snui) Dorine PASQUALINI (Snupfen)
Commission statuts	François CHANAL (Snupfen)	Yves MAITRE (Snui) Emmanuel PAILLUSSON -(Snucrf)
Commission des recours	Claudette GORODESKY (Sud Education)	J -Marie RELLE (Snupfen) Thi-Trinh LESCURE
Formation professionnelle	Jean-François FURNON (Snui)	Didier TAUGOURDEAU (Sud éducation) JM NATHANSON
CCHS	Jacques MOREL (SUI)	Lena LAINE (Snui) Yves CHAMPION (Spasmet)
COMOD	Nicolas GALEPIDES (Sud Ptt)	Jacques MOREL (SUI) Vincent DREZET (Snui)
CIAS	Christelle GUYADER (Sud Culture)	Benoîte MAHIEU (Snui)
OEP	Vincent LOUVEAU (Sud Recherche EPST)	Stéphanie PARQUET-GOGOS (Sud éducation)
Fond d'insertion des personnes handicapées	Patrick GESTIN (Sud recherche EPST)	Sophie AGUIRRE (Sud Culture)
ERAFP	Dorine PASQUALINI (Snupfen)	Philippe TIJOU (Snui)

## RGPP : Arme de destruction massive de la sphère publique

Le 10 juillet dernier François Fillon lançait la révision générale des politiques publiques. Sous ce nom barbare se cache un outil budgétaire et administratif au service d'une idéologie: supprimer les services publics. Nous exagérons ? le Premier ministre l'a confirmé devant les élus UMP, en leur demandant d'être courageux car la « réforme » impliquait la disparition de services publics.

Hormis quelques informations délivrées dans les instances du ministère, la RGPP se fait sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Elle est pilotée directement par une des « âmes damnées » du président de la république, Claude Guéant. Dans la Fonction publique, elle permettra de faire le lien entre tous les textes concernant la gestion des personnels pour aboutir aux orientations finales préconisées dans le discours nantais du chef de l'Etat.

Cette RGPP prend pour modèle une politique analogue menée au Canada dans les années 1990 et exprime la volonté de limiter à l'avenir les dépenses et par conséquent les activités de l'administration.

Au Canada le nombre d'agents publics

de l'administration fédérale a baissé de 12% . Le gouvernement nous vante ce modèle en précisant que d'un déficit important le Canada est passé en excédent budgétaire. Au-delà du fait que d'autres variables sont à prendre en compte, le prix à payer a été lourd : transfert de dépenses vers les budgets des états fédéraux et dégradation des services publics (emplois et hôpitaux notamment).

Le Gouvernement s'appuie aussi sur ce qui a été fait à La poste et France télécom dans les années 1990. Ainsi François Fillon, lors de son discours du 10 juillet le disait clairement : « Parce qu'il faut regarder la réalité en face : ce que d'anciennes administrations devenues entreprises publiques ont réussi à faire ... Il n'y a aucune raison que l'Etat ne soit pas capable de le faire ».

Le volet « RH » de la RGPP établit de manière certaine la volonté du gouvernement de supprimer le statut général des fonctionnaires.

En effet, c'est vers le libre recrutement contractuel que l'on se dirige suivant ainsi le discours de Nicolas Sarkozy.

Dans la perspective des réformes actuellement planifiées, les concours ou ce qui en resterait joueraient un rôle mineur dans le recrutement. On peut être certains que les règles de publications de vacances de postes qui subsisteraient, par exemple les bourses d'emplois, permettraient dans les faits la plus parfaite opacité dans le recrutement des agents publics.

L'employeur public pourrait ainsi recruter comme il le souhaite, mais aussi rémunérer comme il le souhaite! Ainsi dans la limite du budget disponible et avec une gestion ultra déconcentrée, il pourrait recruter par contrat comme il l'entend et fixer librement les obligations de service sans être tenu par aucun cadre réglementaire.

Nous vous invitons à vous rendre compte par vous même et à visiter le site ([www.rgpp.modernisation.gouv.fr](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr)) dédié à la RGPP. Bien sûr vous n'y trouverez pas l'analyse ci-dessus, mais jetez un coup d'œil sur la grille d'analyse de la RGPP et imaginez les réponses qui peuvent être données par le gouvernement !

## Conférences sociales : Sous le vernis, ça craque !

Juste après l'élection de Nicolas Sarkozy et la nomination de son gouvernement, les organisations syndicales de la Fonction publique ont été reçues par les ministres. Les discours tenus à l'occasion de ces rencontres soulignaient deux volets. Le premier, ferme et sans appel, concernait les suppressions d'emplois et les heures supplémentaires, objectifs incontournables de la feuille de route du président. Au-delà de cet impératif gouvernemental, nous pouvions penser, que sur le deuxième volet, consacré au dialogue social, tout pouvait être sujet à discussion puisqu'il nous était proposé de participer à des conférences (groupes de travail) sur l'avenir de la fonction publique, sur le dialogue social, le pouvoir d'achat et les parcours professionnels. Pour Solidaires, sans être naïf sur les orientations présidentielles, nous étions prêts à jouer le jeu du dialogue social.

Depuis, les conférences ont bien été mises en place mais le contexte a profondément changé. Le discours du président de la république à Nantes, les expressions des ministres de la fonction publique et celle du Premier

ministre ont modifié la donne. En effet, quid du dialogue social quand les grandes orientations sont données et que les solutions sont toutes indiquées ? Moins de fonctionnaires, moins de services publics, individualisation des carrières et de la rémunération, mobilité subie, voilà les grandes décisions annoncées avant même l'ouverture des conférences.

Pour l'Union syndicale Solidaires, l'utilité de la participation à ces conférences s'est donc posée. Nous avons tout de même décidé de poursuivre notre participation, afin de pouvoir vous donner un maximum d'informations et de porter vos revendications à tous les niveaux. Malheureusement les conférences apparaissent de plus en plus comme la « grande vitrine » du dialogue social avec un contenu factice et une facture lourde à payer.

### Conférence sur les valeurs :

La conférence sur les valeurs et missions de la fonction publique est la conférence pour laquelle le gouvernement a donné le plus de prestige et de couverture médiatique. Ouverte par

François Fillon, elle fut l'occasion, au moyen d'une mise en scène digne d'Hollywood, de réentendre les orientations catastrophiques du Premier ministre. Sondage, experts, table ronde, site internet dédié, tout a été fait pour montrer que tous les citoyens pouvaient donner leurs avis mais que les discours des officiels, allant tous dans la même sens (casse du statut, casse de la fonction publique, démantèlement du service public) étaient ce qu'il y avait de mieux, pour le bien de tous. Des rapporteurs ont ainsi été nommés afin d'élaborer un livre blanc qui devra être remis, au gouvernement, au mois de mai 2008.

Solidaires souhaite beaucoup de courage à ces rapporteurs, qui se disent vouloir être sincères (???). Oublieront-ils que tout est déjà décidé par le président et ses ministres.

Audits, déplacements des ministres, conférences de mi-parcours, la suite du programme nous montrera jusqu'où cette mascarade se poursuivra et pour quelle utilité ?

Mais, prenons tous le gouvernement à son propre jeu et exprimons nous sur

le site du ministère de la fonction publique: [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr). Démonstrons leur, tous ensemble, que nous n'avons pas les mêmes valeurs et que la Fonction publique et les agents qui la servent ne sont pas là pour servir l'intérêt personnel de quelques uns, mais bien celui de la nation toute entière et de ceux qui la composent. Le bien-être de tous ne passe pas uniquement par la bonne santé et les performances des entreprises !!!

### Conférence pouvoir d'achat :

Cette conférence s'est ouverte dans un contexte lourd, justifié par le refus du gouvernement d'ouvrir de véritables négociations salariales. Les organisations syndicales, unanimement, ont rappelé au ministre les revendications

des personnels déjà exprimées à maintes reprises. Différents experts, exerçant le plus souvent dans le secteur privé, ont vanté les grands principes de la politique salariale dans leurs différents secteurs. Politique uniquement axée, vous vous en doutez, sur les « mérites de la part variable dans la rémunération ».

Solidaires a fermement rappelé au ministre que sa participation aux différents groupes de travail, liés à cette conférence, ne pourrait se faire que si les revendications portées par les organisations syndicales étaient prises en compte. La volonté du gouvernement de vouloir à tout prix faire « avaler la pilule » de l'individualisation des rémunérations au mérite a également

été mise à l'index par Solidaires.

### Dialogue social et parcours professionnel :

Au moment où nous écrivons ces lignes, ces deux conférences n'ont pas été ouvertes et nous vous vous tiendrons évidemment au courant de leur déroulement comme pour les précédentes.

L'Union syndicale Solidaires soucieuse de son devoir d'information auprès des personnels et de la nécessité de défendre et de porter leurs revendications à tous les niveaux de discussion, continuera à vous relater la tenue de ces groupes de travail, que nous pouvons déjà tous qualifier de « parodie de concertation ».

## Notation : Un breuvage de plus en plus amer !

### L'arrivée de la notation « nouveau cru »

Le gouvernement et l'administration s'efforcent d'appliquer aux fonctionnaires les mêmes méthodes de management que dans le privé. A peine



une réforme ou une réorganisation reçoit-elle un début d'application qu'on en prépare déjà une autre !

Le décret de 2002 sur « la notation-évaluation » venait à peine d'entrer en application que le

ministre de la Fonction publique d'alors, Christian Jacob, demandait un nouveau rapport sur les possibilités de suppression de la « notation » des fonctionnaires.

En effet, la procédure de notation, vient d'être modifiée par le décret 2007-1365 du 17 septembre 2007.

### Suppression de la « notation évaluation »

Les dispositions centrales du décret sont bien de supprimer la « notation chiffrée », donc de modifier un élément fondamental du statut des fonctionnaires et de remplacer l'entretien

« d'évaluation » créé en 2002 par un entretien « professionnel ».

Pour le rapport ayant conduit à la rédaction du décret 2007, l'ancien système de notation conduisait inévitablement à un traitement « trop égalitaire » des agents. En effet, quelle que soit la volonté des administrations ou des établissements publics de différencier la situation des fonctionnaires en fonction de leur mérite et de leur travail, les agents pouvaient comparer leur situation, juger des inégalités et contrer les velléités de certains chefs de service de toujours favoriser les mêmes en s'exprimant pour l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires, pour une rotation des majorations de note entre les agents d'un même service. Notation chiffrée qui ne l'oublions pas a une influence directe sur la durée de séjour dans l'échelon.

Quel que soit l'avis que l'on a sur la notation, ancienne procédure, notamment les critiques que l'on pouvait émettre contre sa part d'arbitraire, le système proposé est encore pire !

### L'entretien professionnel, un outil de rémunération au mérite et de gestion des ressources humaines

Le décret cité ci-dessus autorise les ministères volontaires à remplacer dès cette année (à titre expérimental) la notation par un entretien professionnel qui deviendra la seule mesure de la valeur professionnelle d'un agent. Cet entretien portera notamment sur :

les résultats obtenus au regard des ob-

jectifs fixés l'année antérieure, les objectifs pour l'année à venir, la manière de servir, etc.

La voie de la rémunération au mérite est ainsi ouverte puisque le décret, dans son article 13 énonce : « lorsque des régimes indemnitaires prévoient une modulation en fonction de la manière de servir, celle-ci est appréciée par le chef de service au vu du compte rendu de l'entretien professionnel ».

En outre, l'entretien professionnel, sous forme de contrat, sera un outil d'individualisation de la gestion dite des ressources humaines et pourra ainsi être un bon moyen pour inciter les agents à une mobilité forcée, d'un service à un autre, voire d'une administration à une autre, en clair rien de mieux pour se débarrasser d'un agent indésirable.

### L'entretien professionnel c'est pour quand ?

Le décret repose sur le volontariat des ministères. L'expérimentation durera trois ans (2007-2010) et un bilan d'étape sera remis aux organisations syndicales chaque année.

A ce jour, la plupart des ministères se disent volontaires pour s'engager dans cette démarche, mais à défaut de communication de la part de l'administration nous ne sommes pas en mesure de vous en dresser la liste.

Un prochain article sera à nouveau consacré au sujet de la « notation » avec notamment des explications sur vos voies de recours...

**L'ONF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, employant des fonctionnaires, des contractuels de droit public (de plus en plus), des contractuels de droit privé et des ouvriers forestiers (de droit privé).**

**Ses missions de service public sont :**

**La gestion durable des forêts publiques**

En France, la forêt est en crise, tant sur le plan environnemental lié au changement climatique, aux pollutions, à l'artificialisation des sylvicultures, que sur le plan de ses fonctions de production.

Les forêts publiques, gérées par l'ONF et représentant environ 30% de la surface forestière française, produisent plus de 40% du volume bois. Une part du financement de l'Office étant assise sur les ventes de bois, le SNU dénonce la pression mise sur les prélèvements sans considération sylvicole sérieuse et à seule fin de rétablir les comptes de l'établissement.

**Le SNUPFEN a toujours eu un double souci de défense des personnels et de la forêt.** Tout comme au début des années 80, il alertait les politiques et l'opinion publique sur le problème des « pluies acides », alors que l'ONF niait le phénomène, il tente maintenant de faire prendre conscience au public et aux élus, des dérives en terme de prélèvement qui se développent dangereusement.

L'EPIC se contente d'un affichage sur le maintien de la biodiversité et la gestion durable, en n'en donnant pas les moyens à ses forestiers. Alertées par le SNUPFEN, les tutelles, ministère de l'agriculture, mais également ministère de l'environnement, ne s'en soucient pas : seul le paramètre économique est pris en compte par ceux-ci.

**La surveillance des forêts**

Les diminutions d'effectifs fonctionnaires (- 630 en six ans, soit environ 9%) ont presque intégralement été supportées par le terrain. Le maillage territorial est donc de plus en plus « mité ». La surveillance des forêts est devenue une variable d'ajustement.

La logique financière de l'établissement est bien sûr en totale contradiction avec la nécessité de protéger la forêt. Or, les pressions y sont de plus en plus nombreuses.

Les vols de bois, les feux, la circulation des motos et autres quads, en forêt montent en puissance : il devient en effet de notoriété publique que la forêt n'a plus de « garde forestier ». Mais ceci n'intéresse pas la direction de l'ONF, nous sommes pourtant théoriquement toujours dans un état de droit !

**Le maintien des services « non marchands » des forêts**

**La biodiversité**

L'ONF a une communication pléthorique en la matière : de belles images sur papier glacé.

Mais alors qu'avant la « réforme » de 2002, chaque personnel de terrain était formé et concerné par ce rôle de la forêt, ce sont maintenant des spécialistes, peu nombreux, qui en sont chargés. La dernière « victoire » de l'ONF



étant d'avoir réussi à faire admettre à la plupart de ses partenaires au sein du Grenelle de l'environnement (associations environnementales y compris) qu'il pouvait exploiter beaucoup plus, tout en faisant mieux pour la biodiversité.

**Protection des sols**

Les volumes vendus plus importants augmentent la pression des engins sur les sols forestiers. Malgré un affichage de protection, la réalité est bien souvent tout autre et l'aspect économique prime souvent sur l'aspect écologique.

**Qualité des eaux**

Les forêts ont un rôle de maintien de la qualité des eaux, en réduisant la teneur en polluants des eaux de surface et souterraines.

De plus elles ont un rôle de rétention, un hectare de forêt pouvant absorber

jusqu'à 4000 tonnes d'eau par an.

Toute exploitation abusive peut avoir un impact négatif.

**Puits de carbone**

Le flux annuel de carbone capté par la totalité de la forêt française est d'environ 16 millions de tonnes, soit environ 60 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 12% des émissions françaises.

La forêt tient un rôle primordial dans la qualité de l'air.

Le SNUPFEN a fait en son temps des propositions afin de prendre en compte les apports bénéfiques de la forêt, tant en terme de protection des sols, de la purification des eaux ou de purification de l'air. Ce nouveau mode de financement du service public forestier permettrait de ne pas baser l'essentiel des revenus de l'ONF sur les ventes de bois.

**Loisirs**

La pression touristique est importante dans les forêts péri-urbaines. La population des villes y trouve un lieu de détente permettant de réduire le stress généré par notre monde moderne. Par contre le manque de surveillance et d'entretien d'équipements risque de constituer à terme un danger pour les usagers de la forêt.

En conclusion, les coupes sombres dans les effectifs de terrain au profit d'une superstructure (cadres supérieurs) coûteuse, la spécialisation à outrance, l'individualisation des rémunérations par des carrières « au mérite » et des primes « à l'objectif » ont enlevé tout sens critique et tout pouvoir de réaction à une part non négligeable des forestiers.

Cependant, beaucoup savent qu'ils ne travaillent plus au profit de la forêt, mais au profit de l'entreprise ONF et le malaise des forestiers est quasi général.

Le SNUPFEN s'attache à démontrer, en interne comme en externe, que l'ONF pourrait maintenir ses missions de service public :

- Par une sylviculture plus proche de la nature
- Par un rééquilibrage des effectifs terrain- superstructure au profit du terrain
- Par la recherche de financement des fonctions non marchandes, de la surveillance et de l'accueil du public découplés de la fonction de production.

# Fusion DGI/DGCP !

## Et les agents dans tout ça ?

La fusion, c'est 60 000 suppressions de postes dans les 10 ans à venir.

C'est la casse des statuts pour aligner par le bas le public sur le privé.

C'est la coexistence de fonctionnaires avec des personnels sous contrat, la rémunération différenciée, la disparition donc des corps et l'évaluation comme outils de la promotion sur « profil » (présentez le bon !) qui transforment le parcours professionnel en course d'obstacle par la mise en concurrence généralisée des agents.

Le ministre de la Fonction publique, Eric Woerth, fait quelques promesses afin de nous endormir : d'abord « une prime ponctuelle de modernisation » pouvant atteindre les 320 euros et l'assurance vague « de continuer à faire des plans de qualification »...

Nous dénonçons cette prime et revendiquons des mesures pérennes : la revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) par son doublement au minimum (60 euros actuellement), la revalorisation de 20 euros par mois de l'allocation complémentaire de fonction (ACF). Ces mesures permettraient d'augmenter la rémunération mensuelle de chaque agent de 80 euros, plutôt que de leur remettre pour solde de tout compte une prime exceptionnelle.

De plus l'harmonisation des rémunérations des agents des deux Directions doit se faire par le haut : nous ne voulons pas revivre les lissages de 2002 et 2005.

Nous dénonçons les propos démagogiques du ministre : nous voulons une réelle reconnaissance des qualifications avec notamment, tout de suite, la mise en place d'un dispositif de promotions de fin de carrière, plus de postes au concours interne spécial, création d'échelons supplémentaires ( ex :8ème de l'échelle 6 cat. C et 13ème échelon du grade d'inspecteur)

et la revalorisation en points d'indice.

Enfin, l'action sociale doit toujours être renforcée en matière de restauration, de logement et de petite enfance.

Le SNUI et SUD Trésor porteront vos revendications. Cette réforme ne doit pas être acceptée comme une fatalité. Elle n'apporte rien aux usagers, et enlève beaucoup aux personnels.



## La Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a ouvert ses portes le 10 octobre 2007 au Palais de la Porte Dorée à Paris.

Sud Culture Solidaires se réjouit que l'immigration possède enfin son lieu de mémoire dans la République française. Il est important en effet que le fait migratoire fasse l'objet d'explications qui dépassent les discours populistes visant à flatter les réflexes racistes et xénophobes et à exacerber la division des salariés. Il est nécessaire que la question migratoire soit ressaisie dans ses rapports avec la question coloniale bien loin des discours sur " les bienfaits de la colonisation ".

Mais cette ouverture s'est déroulée dans des circonstances bien particulières.

Les personnels ont accueilli le public sans avoir reçu, pour nombre d'entre eux, la moindre préparation ou formation préalable. Les médiateurs ont été recrutés sur contrats en dépit du statut de la fonction publique (les missions permanentes doivent être exercées par des agents titulaires).

La CNHI est d'ores et déjà confrontée à une structure concurrente : l'« Institut d'études sur l'immigration et l'intégration » créé par le Haut Conseil à l'intégration, plus à même de relayer la politique du «

Ministère de l'identité nationale ».

Enfin, le gouvernement a renoncé à inaugurer officiellement la Cité de l'immigration donnant ainsi à voir le déni et le mépris qui fondent sa politique: les rafles et les contrôles policiers s'intensifient tandis qu'il soumet au Parlement

celle-ci comme un problème et une menace.

Aujourd'hui les résistances se multiplient pour dénoncer les expulsions qui renvoient à des souvenirs honteux de notre histoire car une autre politique de l'immigration est nécessaire et urgente. Celle-ci passe par une autre conception des rapports politiques et économiques avec les pays dits d'immigration



un projet de loi relatif " à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ". Au-delà du recours indigne aux tests ADN, cette énième loi en matière d'immigration appréhende un nouvelle fois

et par la mise en œuvre de mesures d'accueil dignes pour les personnes étrangères, donnant accès à une citoyenneté pleine et entière par la reconnaissance de l'égalité des droits.

# Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.



Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.

Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique



Union syndicale Solidaires  
93 bis rue de Montreuil - 75011 Paris  
tel : 01 58 39 30 20  
fax : 01 43 67 62 14  
contact@solidaires.org  
coordfp@solidaires.org

Toutes les coordonnées et les contacts de nos syndicats membres sur notre site : [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

Union syndicale  
**Solidaires**